VILLE DE
PARIS

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI
Sous-Direction des Entreprises, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur
Service des Activités Commerciales sur le Domaine Public
Bureau des Marchés de Quartier

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2512-13 ;

Vu l'arrêté municipal du 10 janvier 1986 portant réglementation pour la concession et l'occupation des places de vente dans les marchés couverts de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 11 décembre 2018 portant fixation des jours et horaires d'ouverture des marchés couverts de la Ville de Paris ;

Vu la convention de délégation de service public en date du 7 décembre 2022 par laquelle, la Ville de Paris a confié à la société « DADOUN Père et Fils » dont le siège social est situé 125-127 boulevard du Général Giraud, 94100 Saint-Maur-des-Fossés la gestion du marché couvert Saint Martin situé 31/33 rue du Château d'Eau 75010, Paris ;

Considérant que des travaux de plomberie dans le parking situé en sous-sol et de peinture de la halle du marché couvert Saint Martin sont nécessaires pendant la période du 21 juillet 2025 au 20 août 2025 et imposent une fermeture totale des locaux au public pendant toute la durée du chantier, par mesure de sécurité.

ARRETE

Article 1 :

À compter du lundi 21 juillet 2025, jusqu'au mercredi 20 août 2025 inclus, le marché couvert Saint Martin sera totalement fermé au public.

Article 2 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de Police,
- La société « DADOUN Père et Fils », gestionnaire du marché couvert Saint Martin pour le compte de la Ville de Paris,
- Madame la Maire du 10ème arrondissement.

Fait à Paris, le 04 JUIL. 2025

Pour la Maire de Paris et par délégation,
Le Directeur de l'attractivité et de l'emploi
Dominique FRENTZ